

# Débat public imPACtons !

## Qui décide de la PAC ?

### Systemes des aides, gouvernance

Compte-rendu intégral  
Réunion publique numérique  
Vendredi 6 novembre 2020  
Réunion plénière

---

**SALLE/ADRESSE :** Réunion publique numérique

---

**PARTICIPANTS :** 91 personnes

---

**DÉBUT > FIN :** 18 h à (durée du REC : 1 h 50)

---

#### En tribune

**Mme Ilaria CASILLO Présidente, CPDP**

#### Maîtrise d'ouvrage

**Mme Claire BRENNETOT DGPE, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

#### Intervenants :

**Mme Cécile DÉTANG-DESSEMBRE Économiste, Directrice scientifique adjointe ? INRAE**

**Mme Aurélie TROUVÉ Maître de conférences, AgroParisTech**

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

J'ai le plaisir et l'honneur de présider ce débat public sur le plan stratégique national de la PAC. Pour cette dernière réunion, c'est un peu dommage, c'est la toute dernière réunion que l'on n'a pas pu faire en présentiel. Pour toutes les autres réunions, on a pu aller un peu partout en France, se déplacer sur tout le territoire. On espère pouvoir se rattraper lors de la présentation de notre compte-rendu et dérouler cette présentation et le compte-rendu en Île-de-France, car c'est la seule région dans laquelle nous n'avons pas pu tenir une réunion en présentiel.

Je vais très rapidement vous présenter le cadre de cette réunion. Comment cette réunion à distance va-t-elle se dérouler et ce qu'on vous demandera ? Je tiens d'ores et déjà à saluer les intervenants, la DGPE, la Direction de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, représentée par Claire BRENNETOT. Je sais qu'il y a de nombreux acteurs institutionnels dans cette salle virtuelle. Je pense notamment au président de la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Christophe HILLAIRET, je sais que vous êtes présent, merci. Il était important que la Chambre qui représente toutes les sensibilités syndicales soit là. Je sais qu'il y a aussi de nombreux représentants syndicaux ici ce soir avec nous. Je vous salue toutes et tous. Je vous dis bienvenu. Je salue également le Commissariat général au développement durable qui représente aussi le ministère de la Transition écologique. Vous êtes de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et citoyens à être là, et je tiens à vous saluer toutes et tous au début de cette réunion et à vous remercier pour votre présence avec nous ce soir, c'est très important.

Je vais juste vous dire quelques mots sur le débat Impactons, d'où il vient. Ce débat concerne le plan stratégique national dont nous allons beaucoup parler ce soir. C'est un nouvel outil de programmation de la PAC qui est imposé à tous les États membres. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a dû saisir conformément à l'obligation légale la Commission nationale du débat public (CNDP).

La CNDP est une instance appelée AAI, une autorité administrative indépendante, qui existe depuis plus de vingt-cinq ans. C'est un peu la garante du droit à l'information et à la participation de chaque citoyen. La CNDP a donc été saisie par le ministère pour organiser la participation du public autour de ce plan stratégique national qui parle de l'agriculture française, de l'agriculture européenne, des subventions de la PAC, de questions environnementales. C'est donc un sujet très large et aussi un peu technique.

Après que la Commission a été saisie, elle a décidé de mettre en place une procédure de débat public, et pour cela elle a nommé une Commission particulière du débat public (CPDP) qui avait la charge d'organiser ce débat public. Vous allez voir cette Commission. Elle est composée de huit membres. Cette Commission a parcouru toute la France. Pour préparer ce débat, elle a rencontré 169 parties prenantes, tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire, les principaux syndicats bien évidemment, les coopératives, la distribution, la restauration collective, les associations de différentes natures, tous les acteurs de la chaîne pour comprendre de quelle façon il fallait organiser ce débat. Vous pouvez regarder les diapositives à ce sujet. La Commission qui organise ce débat et qui a mené ces entretiens, vous allez la voir s'afficher.

Après ces entretiens, la Commission a décidé de structurer les débats autour de quatre dispositifs que vous allez voir s'afficher :

- La possibilité de faire des débats autoportés, tous ceux qui l'ont souhaité ont pu organiser des débats à condition de nous faire remonter les résultats.
- Nous avons eu un certain nombre de débats.
- On a eu un moment très citoyen en assemblée citoyenne sur l'agriculture qui s'est déroulé à Paris, une plateforme participative.
- Le cœur de notre débat a été le tour de France. Nous avons été une fois dans chaque région de France. On devait aller deux fois dans chaque région de France, mais à cause de la première vague de Covid, nous avons dû revoir un peu notre dispositif. Chaque fois que nous sommes allés sur le terrain, nous avons toujours pris le temps de faire des visites d'exploitation. Je tiens aussi à remercier les agriculteurs et les agricultrices qui nous ont toujours accueillis avec écoute, bienveillance et disponibilité sur leurs exploitations.

Donc, voilà le dispositif de ce débat public. Juste un mot, le dernier, pour vous dire que ce débat public va donner lieu à un compte-rendu. La Commission qui organise ce débat est une Commission neutre et indépendante. Elle ne se prononcera jamais sur le fond du sujet. Nous n'allons jamais dire par exemple qu'il faut passer de l'aide de l'État à l'aide à l'actif. Il faut privilégier ceci ou cela. Nous ne ferons qu'enregistrer les points de vue et les propositions de tous les participants, toutes les personnes qui ont exprimé un point de vue ou apporté des propositions. Nous avons un devoir strict de neutralité, mais aussi d'exhaustivité. Nous devons restituer toutes les propositions issues de ce débat public dans un compte-rendu final. Nous devons le produire dans un délai réglementaire de deux mois après la fin du débat.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a l'obligation de répondre à ce compte-rendu. Je tiens à vous informer, certains d'entre vous le savent, d'autres non, le ministère a déjà répondu aux 127 propositions qui ont émergé pendant la première phase du débat. Il n'était pas obligé de le faire, mais il l'a fait. C'est plutôt une bonne chose. Le principe de révision sur un plan formel est confirmé dans le sens où le ministère a l'obligation d'apporter une réponse au compte-rendu que la Commission va produire. Il me semblait important de le rappeler en début de réunion parce que les propositions que l'on vous demandera de faire ce soir seront dans le compte-rendu. Elles recevront une réponse de la part des pouvoirs publics.

Comment les choses vont-elles se passer ce soir ? Il y a quelques principes que David va rappeler tout à l'heure, mais chaque réunion de la Commission est composée de deux parties principales, une session d'information et une session de participation.

Pourquoi fait-on une session d'information ? Cette session doit vous permettre de partager un peu des éléments de base d'informations communes ainsi que pour dissiper certains lieux communs parce que le sujet est important, il exige un certain niveau de technicité. Il est donc important de partager un minimum de connaissances et d'informations de base autour du sujet. C'est la raison pour laquelle nous invitons à chaque fois les pouvoirs publics, notamment les représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui porte le PSN, mais aussi des experts et des chercheurs pour vous véhiculer tout un tas d'informations. Dans un deuxième temps, on vous demandera un positionnement précis. Sur les deux heures et quelques que va durer la réunion, vingt-cinq minutes seront dédiées à l'information, le reste sera constitué de débats entre groupe et en plénière quand on reviendra en salle.

Je vous le dis d'ores et déjà. C'est un système aléatoire qui va composer les groupes. Vous n'avez pas à faire de manipulations à l'ordinateur, tout est prévu pour que vous soyez déjà répartis dans des groupes de manière aléatoire. C'est le système ZOOM qui constitue ces groupes. Dans chaque groupe, il y aura un facilitateur de la Commission Nationale du débat public. Comme on est dans un système qui n'est pas en présentiel, c'est peut-être un petit peu plus difficile d'organiser les prises de parole. Un facilitateur permet aussi un certain équilibre et de l'aide dans les prises de parole de tout le monde. C'est la raison pour laquelle les facilitatrices et les facilitateurs de la CNDP seront présents ce soir dans chaque groupe de travail.

Je voudrais juste vous rappeler quelques règles. Si vous voulez prendre la parole, vous le faites en cliquant sur lever la main ou en écrivant dans le chat. Évitez de le faire en montrant votre doigt, comme on ne voit pas tout, avec 123 participants, c'est difficile pour nous de repérer qui veut poser une question. Toute personne qui souhaite prendre la parole pourra le faire à tout moment du débat en plénière et du débat en groupe, mais aussi à la suite des interventions des premiers intervenants. Donc, soyez assurés que le débat, certes dans une configuration qui n'est pas en présentiel, aura lieu entre nous ce soir.

Je vous ai dit tout ce que j'avais à vous indiquer à titre de présentation. Si vous avez des questions sur le débat qui portent vraiment sur la Commission et sur le débat, je suis là bien évidemment pour vous répondre, mais sans plus tarder je vais passer la parole à nos intervenants qui vont un peu poser le cadre de la réunion de ce soir. Elle est dédiée à la question de la gestion et de la gouvernance de la PAC, mais aussi du système des aides. Vous le savez peut-être, chaque réunion de ce débat public a été thématisée, chaque débat public sur le terrain. Nous avons parlé de transition agroécologique. Nous avons parlé d'accès à la terre. Nous avons parlé d'aide à l'installation de tous ceux et celles qui souhaitent s'installer. Nous avons parlé de revenu agricole, de différents thèmes très spécifiques.

Ce soir, nous avons décidé de consacrer cette réunion à la question de la gestion et de la gouvernance parce que le plan stratégique national incarne aussi une nouvelle manière de décliner la PAC sur le territoire français et un peu dans tous les États. Donc, ils passent un peu d'une gestion descendante à un autre type de gestion, et ceci a aussi pour conséquence la manière dont les aides

vont être distribuées. C'est donc un thème important qui méritait d'être posé dans une région aussi particulière comme celle de l'Île-de-France. C'est donc bien aussi de traiter ce sujet dans cette région, virtuellement bien évidemment, mais nous l'avons vu dans le sondage, plus de 60 % des participants sont d'Île-de-France.

La DGPE, la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est présente. Il est représenté par Claire BRENNETOT. Bonsoir, Claire. Vous allez présenter à tout le monde. À la suite de votre présentation qui vise vraiment à poser le cadre, d'où vient la PAC ? Comment est-elle gérée ? Quels sont les enjeux ? Quelles sont encore les marges de manœuvre envisageables à l'intérieur du PSN ? Après votre présentation, nous aurons un regard critique de deux chercheuses, spécialistes des questions du système des aides :

- Une économiste, la directrice scientifique adjointe de l'INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Cécile DÉTANG-DESSENDRE.
- Aurélie TROUVÉ, maître de conférences à AgroParisTech.

Les deux sont spécialistes de ces questions. Je vais vous les présenter dans le détail tout à l'heure.

Claire BRENNETOT, si vous êtes là avec nous, je vous propose de démarrer votre présentation. Je vous remercie encore toutes et tous de votre écoute. Je sais qu'à distance ce n'est pas facile, mais on va y arriver. C'est un défi et c'est tout de même intéressant d'avoir 124 personnes connectées sur un sujet comme celui-là. Donc, je vous remercie encore une fois.

Claire, je vous passe la parole. Vous avez 12-13 minutes. Il est 19 h 19. C'est à vous.

### **Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Bonsoir à tous. J'espère que vous allez tous bien. Je vais commencer assez rapidement avec un message assez simple qui est de dire, comme vous le savez tous, la PAC est une politique d'abord européenne, et une des plus anciennes politiques européennes historiquement dans la construction de l'Europe. Même si on parlera dans une deuxième partie du plan stratégique national puisque c'est la nouvelle déclinaison, je vais d'abord commencer par présenter son cadre européen.

La PAC de demain, ce sont d'abord trois règlements européens qui sont encore en négociation au niveau des institutions européennes :

- On a tout d'abord le règlement appelé omnibus en jaune dans le jargon, il porte sur l'organisation des marchés agricoles européens, les mesures de crise activables en cas de crise de marché et puis l'encadrement de la politique de qualité.
- Le règlement écrit en vert au milieu, appelé le règlement horizontal, c'est le règlement qui porte sur le financement, la gestion et le contrôle des aides de la PAC.
- Le troisième règlement en gris est tout nouveau.

La grande nouveauté en fait de cette PAC à partir de 2023 est qu'elle porte sur les fameux plans stratégiques nationaux relatifs à la PAC. C'est nouveau parce qu'aujourd'hui on a une politique avec différentes mesures. On a à la fois des aides directes aux agriculteurs qu'on appelle le premier pilier, et puis des aides dites de développement rural, deuxième pilier, qui appartiennent à des règlements différents aujourd'hui. Toutes ces aides sont regroupées dans un seul plan stratégique national avec une plus grande marge de manœuvre par rapport à ce qu'on connaît aujourd'hui des États pour choisir la manière dont ils vont articuler ces aides entre elles.

L'entrée en vigueur, comme je l'ai déjà laissée entendre, ne sera pas en 2021. Ce ne sera pas dès janvier prochain comme cela était prévu initialement, mais en 2023 uniquement. On a donc encore deux années de transition pendant lesquelles les règles de la PAC actuelle vont continuer de s'appliquer. En revanche, les plans stratégiques nationaux doivent être envoyés à la Commission européenne un an avant l'entrée en vigueur. Chaque État membre doit envoyer son plan à la Commission européenne pour validation et pour négociation fin 2021 au plus tard. On est donc dans un contexte assez inédit. On est encore en négociation européenne sur les textes qui vont régir la future PAC, et en même temps on fait des échanges au niveau national sur les futurs plans stratégiques nationaux pour faire nos choix au niveau national.

Je vais faire un point très court sur les négociations européennes en cours. La Commission européenne a fait ses propositions en juin 2018. Le Parlement européen a voté le 23 octobre sa position en séance plénière. Le Conseil, c'est-à-dire la représentation des États membres de l'Union

européenne, pour l'agriculture qui s'est mis d'accord le 21 octobre dernier. Ces trois institutions ont leur position. La Commission, ce sont ses propositions. Le Parlement a voté. Le Conseil a voté. C'est une sorte de première position de négociation des institutions. À partir du 10 novembre, va s'engager ce qu'on appelle le trilogue. On met les trois institutions européennes autour de la table pour qu'elles se mettent d'accord et qu'elles trouvent un compromis final sur la base de leur position respective. Ce trilogue va débuter en novembre. Il est attendu qu'il ne se termine que début 2021. Je ne sais pas dire à quelle date. Personne ne sait le dire. Ce sera au cours du premier semestre 2021, le plus tôt sera le mieux désormais parce que cette négociation a duré très longtemps, mais on ne sait pas encore. Quand cet accord aura été obtenu, il y aura ensuite l'adoption de ce qu'on appelle la législation secondaire qui va venir préciser et encadrer encore davantage un certain nombre d'éléments.

Au niveau européen, sont également actés les objectifs que doit poursuivre chacun des plans stratégiques nationaux. Ils sont fixés au niveau européen. Les États membres n'ont pas le choix des objectifs en tant que tels. On a trois grands blocs d'objectifs :

- Le premier est le bloc économique, le bloc en orange. Il comporte lui-même trois sous-objectifs :
  - o Sur le revenu,
  - o Sur la compétitivité du secteur,
  - o Sur l'équilibre entre agriculteurs et les autres acteurs dans la chaîne de valeur alimentaire.
- Le deuxième est le bloc environnemental et climatique au sein duquel on a trois objectifs spécifiques :
  - o La lutte contre le changement climatique et son adaptation,
  - o La gestion durable des ressources naturelles,
  - o La protection de la biodiversité, des paysages et des écosystèmes.
- Le troisième est le bloc social et territorial centré sur les zones rurales. À l'intérieur de ce bloc, à nouveau trois objectifs :
  - o Attirer les jeunes agriculteurs ou renouveler les générations d'agriculteurs,
  - o Redynamiser les espaces ruraux,
  - o Répondre aux attentes de la société en matière d'alimentation, de santé et de bien-être animal.

On a ensuite un objectif transversal de modernisation, d'accompagnement de la transition numérique et de partage du savoir et de l'innovation. Cela fait dix objectifs en tout à suivre par chaque État membre qui sont actés au niveau européen.

À partir de ces objectifs, on a des mesures que l'on peut activer. C'est le cadre que vous voyez à l'écran. Les soutiens qui sont mobilisables dans le futur PSN constituent le cadre européen des mesures que chaque État membre peut activer. On a un premier pilier. Ce sont des aides directes aux agriculteurs, des aides au revenu, à la fois des aides basées sur les hectares éligibles, des aides couplées qui sont liées à certaines productions spécifiques pour lesquelles on estime que des aides particulières sont nécessaires. Il y a une grande nouveauté dans le premier pilier sur laquelle on reviendra plus tard, c'est l'eco-scheme ou l'écorégime. Ce sont en fait des aides directes aux revenus des agriculteurs dont la vocation est celle de rémunérer des agriculteurs pour des pratiques favorables à l'environnement ou au climat spécifiquement.

On a un deuxième pilier, les aides du développement rural qui comportent les aides à l'investissement, les aides à l'installation des jeunes, les aides à la conversion à l'agriculture biologique, aux mesures agroenvironnementales et climatiques, aux zones de montagne et aux autres zones défavorisées ainsi que d'autres mesures de coopération territoriale et locale.

Pour l'ordre de grandeur, on a un premier pilier dans les enveloppes françaises telles qu'elles sont actées aujourd'hui, c'est-à-dire pas définitivement, qui représentent pour la France à peu près 7 milliards d'euros par an, et un deuxième pilier qui représente à peu près 1,5 milliard d'euros par an.

À partir de ce budget, ce cadre, ces mesures et ces objectifs, chaque pays doit établir un diagnostic de son secteur sur la base duquel il identifie et il priorise des besoins auxquels il va falloir répondre dans une stratégie d'intervention. Cette stratégie va mobiliser toutes les mesures, ou seulement certaines d'entre elles, qui sont possibles à mettre en place en allouant des ressources financières à chacune des mesures mobilisées en concertation avec les différents acteurs, qu'il s'agisse des agriculteurs ou des associations environnementales qui représentent les consommateurs, ou encore le bien-être des animaux.

L'objectif de tout cela est d'atteindre des jalons et des cibles qui doivent être prédéfinis. Ils seront suivis et vérifiés par des indicateurs de résultats et de réalisations, ce qu'on appelle le nouveau modèle de mise en œuvre sur lequel je ne vais pas m'étendre aujourd'hui. C'est très technique.

Maintenant qu'on a le cadre européen, je passe à la dimension nationale de ce futur plan stratégique. Je vous présente le calendrier. Il faut le regarder à l'envers, mais je commence tout de même par le haut ! On a dit que le plan stratégique national devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. On pourrait dire aujourd'hui qu'on a le temps, mais on n'en a pas autant que cela en réalité. Comme je vous l'ai dit, la transmission à la Commission européenne du projet que va porter la France est obligatoire au plus tard le 31 décembre 2021. On a déjà plus qu'une grosse année. Il faut négocier avec la Commission à minima pendant un an afin de se mettre d'accord sur ce qu'on a proposé, elle peut nous demander éventuellement des corrections si certaines choses ne lui conviennent pas. Ensuite, il faut mettre tous les outils pour la mise en œuvre en place ce qui prend du temps. On estime que l'on n'aura pas trop d'un an et demi pour le faire. L'objectif de la France est donc de transmettre son plan stratégique national à la Commission d'ici le mois de mai ou juin 2021 au plus tard. C'est le jalon en rouge. C'est un calendrier qui est à peu près le même que celui de nos grands partenaires européens que sont par exemple l'Allemagne et l'Espagne. On ne veut pas être en retard par rapport à ces deux pays. On veut être à peu près dans le même pas de temps pour transmettre notre projet à la Commission.

Cela signifie que début 2021 on va à la fois répondre au débat public qui va prendre fin ce soir, mais aussi publier une première version du plan stratégique national provisoire qui nous permettra de saisir l'autorité environnementale et de faire aussi une consultation publique obligatoire sur la base de ce projet et de l'avis de l'autorité environnementale.

Aujourd'hui, on a déjà fait la position de négociation évidemment de la France pour entrer en négociation au niveau européen. On a aussi établi le diagnostic. On a listé les besoins, tout cela en concertation avec une quarantaine d'organisations, en concertation avec les régions, avec les autres ministères qui composent le gouvernement. Il nous reste maintenant à acter politiquement nos grandes priorités, à définir notre stratégie pour les atteindre et à fixer nos cibles et nos jalons pour y parvenir.

Qui décide de quoi au niveau français ?

On a un seul plan stratégique national PAC par pays. C'est une obligation du texte européen qui doit être national et donc couvrir tout le territoire. En France, l'autorité compétente est le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Quand on a dit cela, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ne décide pas seul d'une politique d'une telle ampleur. La politique est interministérielle, c'est-à-dire qu'elle est faite et coordonnée sous l'égide des services du Premier ministre, et en association notamment avec les autorités environnementales. C'est une obligation du texte européen.

Il est aussi coconstruit de manière générale avec l'ensemble des régions, c'est-à-dire les Conseils régionaux avec lesquels on a des échanges réguliers, techniques et politiques. Il est construit également en concertation avec les représentants des agriculteurs et de la société civile. De la même manière, c'est une obligation dans le texte européen qui est très vague. Je pense pouvoir dire qu'on a associé un grand nombre d'acteurs, beaucoup plus que dans les réformes passées, même si je le sais, la concertation est en pause depuis un certain temps, mais elle devrait reprendre dans les prochaines semaines. On aura aussi dans la prise de décision l'éclairage que va nous apporter le débat public. On a une évaluation obligatoire ex ante et une évaluation environnementale également.

L'État, dans ce processus, a la possibilité de déléguer la responsabilité de certaines mesures à d'autres autorités infranationales, notamment les régions, je vais y revenir ensuite. L'État est aussi responsable dans cette affaire de la cohérence d'ensemble du plan et de l'atteinte des cibles qui seront fixées. In fine, ce n'est pas l'État qui décide tout seul puisque c'est bien la Commission européenne qui valide chacun des plans stratégiques nationaux des États membres après une négociation avec chacun.

La slide suivante s'intéresse justement à la répartition des compétences qui a été actée entre l'État et les régions, les Conseils régionaux.

**Mme Iliaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Claire, sachez qu'il vous reste deux minutes.

**Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Un premier pilier est géré par l'État. Un deuxième pilier est partagé entre l'État et les régions. L'État a en charge les mesures de solidarité nationale et de transition écologique. C'est-à-dire les aides à la montagne et aux zones défavorisées, les aides à l'agriculture biologique et les mesures agroenvironnementales et climatiques, et celles de gestion des risques. Quant aux régions, elles sont en charge de mesures non surfaciques, c'est-à-dire de développement économique et territorial, des aides aux investissements agricoles, agroalimentaires, forestiers, à l'installation des jeunes, aux conseils aux agriculteurs et toutes formes de coopération territoriale et locale, dont Leader pour ceux qui connaissent et les mesures d'innovation.

Ce partage a été fait à certaines conditions. Principalement, je ne m'étendrai pas sur le reste, sur le fait que l'État transfèrera aux régions les crédits et les agents qui correspondent aux mesures dont les régions seront responsables d'ici 2023. Il y a d'autres conditions, mais elles ont plus de la technique entre nous sur lesquelles je passe rapidement ce soir.

Cela nous donne le schéma sur la slide suivante où j'ai encadré les mesures (je suppose que vous aurez les slides) qui relèvent de l'État et celles des régions. L'État est en bleu, les régions sont en jaune. On a donc un cadre européen dans lequel on a encore de grands choix à faire qui sont en l'occurrence très importants. Dans ce cadre, il y a des mesures obligatoires, notamment l'aide de base aux revenus des agriculteurs, les mesures agroenvironnementales et climatiques qui sont obligatoires, l'eco-scheme qui est obligatoire. C'était une grande priorité française dans la négociation européenne. On a aussi des montants parfois minimums ou maximums à dépenser sur certaines des mesures. Par exemple, l'eco-scheme du premier pilier constituera a minima 20 à 30 % du premier pilier. On ne sait pas encore puisque les institutions ne sont pas encore d'accord entre elles sur le montant minimal. Par exemple, sur le renouvellement des générations, on devra dépenser a minima 2 %. Pour la France, cela fait environ 145 millions d'euros par an.

On a encore des choix à faire qui donneront la teinte et l'ampleur que l'on souhaite donner aux différents dispositifs qu'on mobilisera. Chaque État membre travaille désormais à faire ces choix. Je vous donne une liste d'exemples de choix sur lesquels je ne vais pas m'attarder en détail, mais peut-être quelques-uns :

Quelles pratiques et quels systèmes souhaitera-t-on rémunérer au titre de l'eco-scheme obligatoire ?

Veut-on mettre l'accent sur les pratiques favorables à la biodiversité, au climat, à l'eau, à la réduction des pesticides, au maintien des surfaces en herbe qui sont favorables au stockage de carbone ?

Veut-on maintenir le paiement redistributif qui favorise les premiers hectares de chaque exploitation, et à quelle hauteur ?

Veut-on maintenir des aides couplées, c'est-à-dire sectorielles sur certains secteurs ?

Veut-on garder la même priorité qu'aujourd'hui, c'est-à-dire beaucoup d'aides à l'élevage, ou veut-on lui donner une autre teinte demain, et par exemple accompagner le plan protéines souhaité par le gouvernement en augmentant les aides versées aux protéines végétales ?

Veut-on conserver cette aide à la montagne et aux zones défavorisées ciblées sur l'élevage extensif comme on le fait aujourd'hui ou l'ouvrir aux productions végétales ? Veut-on le maintenir au même niveau ? L'ICHN aujourd'hui représente plus d'un milliard d'euros par an. C'est 40 % des dépenses du deuxième pilier. Veut-on que cela prenne autant de place ? Veut-on plus de place pour autre chose ?

Tous ces choix sont à faire. L'objectif qu'on se fixe pour l'agriculture biologique. On a deux jalons. Au niveau national, on a un plan ambition bio qui fixe un objectif de 15 % de la surface agricole française à atteindre en agriculture biologique d'ici 2022.

Au niveau européen, le pacte vert européen fixe un objectif indicatif qui n'est pas obligatoire à ce stade aux dires de la Commission de 25 % de la surface agricole de l'Union européenne en agriculture biologique d'ici 2030. Avec ces deux jalons, quelle cible se fixe-t-on ? Où place-t-on le curseur pour la période 2023-2027 qui sera la période du plan stratégique national ?

Au niveau régional, on aura aussi différents choix à faire. Quelle priorité donne-t-on à l'aide à l'investissement ? Quelle priorité donne-t-on ou pas à l'installation ? Il y a tout un tas de choix à faire. Je crois comprendre que vous allez nous aider ce soir par vos travaux à essayer justement de nous dire quels sont selon vous certains des grands choix que l'État devrait faire.

Je suis à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles que vous auriez.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Claire. Votre présentation était très claire. Vous nous avez un peu expliqué d'où vient la PAC avec les nouvelles répartitions, la façon dont elle a été actée entre les États et les régions, ce qui a changé, ce qui est prévu maintenant.

Je vais maintenant passer la parole à Cécile DÉTANG-DESSENDRE pour faire quelques commentaires sur le deuxième pilier, le rôle d'autres acteurs qui ne sont pas forcément présents actuellement. Comment dans le deuxième pilier le niveau local est-il mobilisable ? Le rôle de différents outils de programmation, les projets alimentaires territoriaux (PAT), d'autres acteurs, d'autres échelons territoriaux, et la façon dont ils peuvent être pris en compte. Il serait également intéressant de vous entendre sur ces aspects, mais je remercie Claire aussi d'avoir donné des exemples dans ce débat, des orientations. J'ai vu qu'il y avait quelques commentaires dans le chat. Ces exemples montraient le niveau d'ouverture du PSN, les domaines sur lesquels vous pouvez encore faire des propositions afin d'influencer ou essayer d'influencer la décision du ministère. C'est donc aussi à vous de faire des propositions. Celles indiquées étaient juste là à titre d'exemple.

Cécile DÉTANG-DESSENDRE, je le répète, vous êtes directrice scientifique adjointe de l'INRAE. Ton dernier ouvrage a été corédigé avec Hervé GUYOMARD, *quelle politique agricole commune demain ?* Il a été publié en 2020 aux Éditions Quae.

Aurélien TROUVÉ, vous êtes maître de conférences à AgroParisTech. Parmi vos dernières publications, on trouve une publication avec Gilles BAZIN, *la politique agricole commune : un compromis européen en crise* dans un ouvrage qui s'appelle *les mutations récentes du foncier et les agriculteurs en Europe* qui est paru aux Presses universitaires de Franche-Comté en 2018. Cela me permet de situer vos champs de recherche vis-à-vis du public de notre salle virtuelle ce soir.

Vous avez cinq minutes chacune pour avoir un premier regard sur ce que Claire a exposé, ce qui vous semble manquer ou les enjeux que vous voudriez mettre un peu en lumière pour les participants. Puis, le débat sera ouvert avec la salle, et puis on passera aux groupes. Je vous prie vraiment de respecter ce délai de cinq minutes.

Cécile DÉTANG-DESSENDRE, la parole est à vous.

### **Mme Cécile DÉTANG-DESSENDRE, Économiste, Directrice scientifique adjointe, INRAE**

Merci beaucoup. Merci à Claire pour cet exposé. Elle a été capable de rendre claire une architecture ô combien compliquée. Je vais attirer votre attention sur quatre points :

1. Attirer votre attention sur le fait qu'il y a un vrai changement de gouvernance comme l'a dit Claire. Il s'agit plus maintenant d'avoir une organisation descendante, mais on a une architecture générale et puis les PSN qui sont une déclinaison au niveau de chaque État. Il faut que vous ayez bien en tête, c'est d'un côté une vraie opportunité pour décliner à l'échelle de chaque nation une organisation et des mesures adaptées aux conditions. Vous voyez bien que l'agriculture polonaise et l'agriculture française ne sont pas les mêmes, mais attention, c'est aussi un vrai risque de renationalisation d'une politique qui, comme l'a dit Claire, est un des piliers de l'Europe. Il est important de cadrer ce PSN et il faut une action forte de la Commission pour s'assurer de la cohérence des PSN en fonction des ambitions assignées par l'Europe, et il faut aussi un vrai respect par les États membres de ces ambitions européennes.
2. Le deuxième point sur lequel je veux attirer votre attention, c'est l'organisation des PSN, comme l'a dit Claire, entre le premier et le deuxième pilier. On a besoin de règles claires. Comment organise-t-on ? Comment sait-on ce qu'on va mettre dans le premier pilier et ce qu'on va mettre dans le deuxième pilier ? Il y a une clé assez facile qui est de se dire, le premier pilier est financé par l'Europe alors que le deuxième pilier est un cofinancement entre les nations, les États membres et l'Europe. Il est donc important que les biens publics globaux, c'est-à-dire les biens publics qui s'adressent à l'ensemble des citoyens européens et du monde. En fait, les biens publics globaux, le climat et la biodiversité en premier, dans un



monde idéal, il faudrait qu'il y ait une gouvernance mondiale. On a tous bien en tête que la gouvernance mondiale, on va l'oublier. En revanche, la gouvernance européenne est possible. Il faut que les financements européens et le cadre législatif européen soient clairs et imposent aux États des choses équivalentes à chacun pour que ces règles qui touchent le climat et la biodiversité en particulier soient bien pilotées au niveau européen en laissant au deuxième pilier les choses qui sont plutôt les biens publics locaux, l'eau, les paysages qui ont là toute leur justification à être pilotée au niveau national et régional. Il faut bien avoir en tête qu'il y a une démarche à avoir entre ce qui sera financé par l'Europe et piloté au niveau européen, et ce qui sera piloté au niveau national.

3. Le troisième point important, me semble-t-il, à avoir en tête, toujours dans cette idée d'engagement et de respect des engagements environnementaux, est d'avoir la réflexion d'une sanctuarisation. Claire a expliqué qu'il y a un débat entre 20 % et 30 % de sanctuarisation des budgets de la PAC, sanctuarisés sur des mesures environnementales. Le Conseil est plutôt sur 20 %. Le Parlement est plutôt sur 30 %. En fait, le diable se cache dans les détails. Que va-t-on prendre en compte comme mesures environnementales pour calculer ces 20 % ou 30 % ? Il faut bien avoir cela en tête quand vous allez réfléchir. Comment peut-on construire cette histoire ? Des mesures sont à prendre, mais de quelle façon faut-il les calibrer et les organiser ?
4. Comme l'a dit Ilaria précédemment, la PAC est une politique sectorielle. C'est une politique qui est agricole. Le « A » veut dire agricole, ce n'est pas autre chose pour l'instant. Ces questions sur l'alimentation, les questions de relations entre les urbains et les ruraux, ne sont pas centrales dans la PAC puisque c'est vraiment une politique d'État. Il y a une petite porte ouverte dans le deuxième pilier notamment sur les relations entre villes et campagnes. Claire vous a montré les ordres de grandeur. Dans le deuxième pilier, la moitié, ce sont des ICHN. Ce sont des paiements pour handicap naturel pour les agriculteurs, ce qui revient à la partie aménagement du territoire, c'est tout de même la portion congrue, mais elle existe. Il faut donc avoir en tête qu'on peut avoir des leviers et qu'il est intéressant de réfléchir à la façon de mobiliser une partie de ces financements sur la relation entre villes et campagnes, sur peut-être des plans alimentaires territoriaux. Comment ces outils peuvent-ils être mobilisés en ayant en tête que la lettre « A » de la PAC veut dire agricole ?

J'ai tenu le délai.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

C'était parfait. J'espère qu'Aurélie TROUVÉ fera de même. C'était très clair. Donc, Aurélie TROUVÉ, merci d'être avec nous. Je vous demande également de vous limiter à cinq minutes, merci.

#### **Mme Aurélie TROUVÉ, Maître de conférences, AgroParisTech**

Je vais tenir dans les cinq minutes. Pour moi aussi, quatre points. Je vais effectivement me concentrer sur la question du fonctionnement des modes de décision de la PAC :

1. Premier point, je voudrais rebondir sur la question de l'augmentation des marges de manœuvre de chaque État membre. C'est une grande question aujourd'hui qui est discutée, car il y a des opportunités, mais il y a des risques notamment celui de l'affaiblissement de règles communes avec le risque d'abord de distorsion de concurrence entre États membres dans un même espace de libre-échange avec des modes de soutien des agriculteurs qui peuvent être de plus en plus différents entre chaque État membre. Il y a aussi un autre risque qui est souvent souligné, celui d'un nivellement par le bas des règles environnementales dans chaque État membre, chacun se disant pourquoi j'imposerais des objectifs et des contraintes environnementales plus importantes que mes voisins à nos agriculteurs et pourquoi je les laisserais ainsi face à la concurrence européenne. Une question se pose à la France comme à chaque État membre. Faisons-nous le choix de cet alignement vers le bas ou celui du changement et d'un pari d'avenir et de lier davantage les aides aux services environnementaux et sociaux rendus pour répondre aux besoins sociaux et écologiques au moins à l'échelle nationale pour faire face à un certain nombre de tendances, la baisse du nombre d'exploitations et d'agriculteurs, la baisse de la valeur ajoutée agricole nationale, une variabilité de plus en plus importante des revenus ou encore des indicateurs environnementaux pour un grand nombre qui sont en régression. Cela se décline concrètement dans un certain nombre de mesures. Par exemple, sur le contenu de cet éco-scheme, allons-nous vers un éco-scheme bien plus ambitieux que les paiements verts

antérieurs ou non ? C'est par exemple aussi la question du plafonnement des aides par exploitation même si finalement ce plafonnement des aides n'est pas retenu à l'échelle européenne de manière obligatoire parce qu'en France nous avons tout de même vers un plafonnement des aides par exploitation, ce qui serait nouveau, ou par un paiement distributif qui avantage les petites et moyennes exploitations plus ambitieux. C'est ce type de questions qui se posent quand on sait que ces règles européennes sont encore moins contraignantes que précédemment.

2. Le deuxième point est celui de la compétence des Conseils régionaux. Je trouve très positif qu'il y ait un engagement ferme de l'État à transférer tous les crédits et agents nécessaires, ce qui a pu pêcher dans la période actuelle, je ne développerai pas, mais il se pose ainsi tout de même deux questions :
  - a. l'équilibre entre les budgets du deuxième pilier et du premier pilier de la PAC. Pour que les Conseils régionaux gèrent un budget important, il faut que ce budget du deuxième pilier qui est celui qu'ils gèrent en partie soit important.
  - b. Le deuxième enjeu que Cécile a souligné est celui des acteurs publics-privés infrarégionaux au plus près des territoires, notamment les communes et les communautés de communes. Comment mieux prendre en compte les spécificités des dynamiques territoriales à un échelon plus fin ? Qu'en est-il des moyens mis à disposition de programmes territoriaux qui justement impliquent ce type d'acteurs infrarégionaux ? Je pense aux projets alimentaires territoriaux, au GI2E, les groupements d'intérêt économique et environnemental, où on voit encore l'égal des projets Leader. Y aura-t-il des moyens plus importants ou pas qui leur sera donné, notamment dans le cadre de ce deuxième pilier de la PAC ?
3. Le troisième point que je voudrais également souligner est le fait que la politique agricole commune dépend aussi des capacités d'accompagnement et de conseils qui sont conférées pour accompagner les agriculteurs dans le changement. De ce fait, il y a effectivement des enjeux d'ampleur du point de vue social et environnemental qui nécessitent de mon point de vue une évolution d'ensemble des systèmes de production et qui nécessitent un accompagnement technique d'ampleur. Or, aujourd'hui, il est très souvent signalé aussi dans les entretiens que je peux faire le manque de moyens dans les institutions publiques du type les DDT ou dans des organismes de développement pour accompagner ce changement des agriculteurs. C'est aussi de mon point de vue une question importante dans la gouvernance. Qu'en est-il de cet accompagnement de moyens humains mis à disposition ?
4. Dernier point en quelques secondes, c'est une chose positive qu'il y ait une consultation de plus en plus importante des parties prenantes dans la diversité au fur et à mesure des réformes de la PAC, mais là aussi se pose la question d'une prise en compte réelle de ces consultations et des effets sur l'évolution de la PAC quand on pense qu'on a tout de même une tendance générale qui aujourd'hui reste la même, celle de la dérégulation des marchés avec toutes les critiques qui sont faites sur le plan social et environnemental vis-à-vis de cette dérégulation, et des aides découplées qui priment toujours avec tout de même des critiques fortes sur leurs effets sociaux et environnementaux, la capacité de prendre en compte les effets sociaux et environnementaux. Donc, consultation, oui, et ensuite se pose la question évidemment des effets concrets de cette consultation, de la capacité de ces consultations à peser sur la décision publique. Merci.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Aurélie TROUVÉ. Nous avons eu un certain nombre de questions dans le chat que j'ai notées, des questions auxquelles Claire, Aurélie ou Cécile, vous avez déjà un peu répondu. On a eu des questions sur l'entrée en vigueur. Pourquoi en 2023 et non en 2022 ? Quand s'applique la réforme ? La différence entre l'ancien paiement vert et l'eco-scheme, l'écorégime, mais une réponse a été apportée dans le chat si vous voulez ajouter quelque chose. Des questions sur la conditionnalité. Un risque de distorsion a aussi été pointé. Si la France est mieux-disante que d'autres sur le côté environnemental, cela créerait une distorsion sur le marché si les autres États ne sont pas comme la France sur différents critères. C'est ce qu'on appelle un élément de distorsion. C'est juste pour partager ces éléments. Qu'en est-il du risque de distorsion ? On alerte aussi sur la sécurité alimentaire. Comment la sécurité alimentaire est-elle à prendre en compte à ce sujet ? La question de la spécialisation du système agricole par État et par région. Il y a aussi une question sur le PSN. Est-il modifiable en cours de route ? Je sais aussi qu'il y a une main levée de Damien GREFFIN. Donc, je

vous invite à poser la question. J'ai listé un certain nombre de questions, Claire, Cécile, Aurélie, vous pouvez vous organiser pour les réponses sachant que vous avez déjà répondu à certaines questions via le chat. Donc, j'invite aussi les autres à regarder les réponses. Donc, Damien GREFFIN, la parole est à vous. Ceux qui souhaitent poser des questions ou intervenir, il faut lever la main via le système prévu, merci.

#### **M. Damien GREFFIN, Président de la FNSEA d'Île-de-France**

Bonjour. Merci, Madame la Présidente. Je voulais simplement réagir très brièvement. Je voulais revenir sur la question du risque de renationalisation qui pour moi est capital au regard de cette réforme de la PAC. En fait, il est laissé une grande latitude aux États membres au niveau européen. Le projet laisse aujourd'hui une grande latitude. Je pense qu'il ne faut pas oublier comme cela a été rappelé que c'est bien une politique européenne, la PAC, il est important de le rappeler même si cela coule de source. Dans le cadre du PSN français, il faudra veiller à ne pas accentuer des distorsions entre agriculteurs. Quand Aurélie TROUVÉ nous dit effectivement qu'il y a un risque que l'on nivelle par le bas, je ne partage absolument pas cette position parce qu'en fait les agriculteurs de notre région, et les agriculteurs français d'une manière générale souffrent déjà de problématiques de distorsion et de revenu. En fait, cette politique peut favoriser l'entrée de produits étrangers qui ne respecteraient pas les normes imposées aux agriculteurs. Il y a vraiment un point de vigilance comme cela a été rappelé sur ce risque de renationalisation. Il faut donc vraiment voir quels dégâts pourraient être causés à l'agriculture française si on suit Madame TROUVÉ.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Y a-t-il d'autres questions de la part de la salle ? Je vois aussi une question sur la concurrence des mesures européennes, mais la concurrence aussi de pays comme le Brésil ou le Canada, donc hors Europe. À quelle échelle se négocient les aides couplées concernant notamment les cultures spécialisées ? Vous avez aussi ces questions.

Aurélie TROUVÉ, je vous laisse la parole pour la réponse. Puis, Cécile et Claire, je vous invite à répondre aux éléments que j'ai indiqués tout à l'heure, très rapidement s'il vous plaît.

#### **Mme Aurélie TROUVÉ, Maître de conférences, AgroParisTech**

J'entends tout à fait la crainte qui est évoquée. Effectivement, on se retrouve dans la difficulté de règles de moins en moins communes et évidemment dans chaque État membre le risque que chaque profession agricole fasse valoir le fait que chez le voisin les contraintes sont moins importantes il ne faut donc pas avoir de contraintes supérieures. C'est en cela que je parle d'un risque de nivellement vers le bas pour tout le monde, pour chaque État membre. À partir du moment où on n'est pas dans un espace de libre-échange où on craint la concurrence européenne, à partir du moment où il n'y a pas de contraintes élevées à l'échelle communautaire, il y a ce risque de nivellement vers le bas. C'est le pari d'avenir. En France, c'est une vraie question, on choisit tout de même d'aller de l'avant et par exemple de parier sur une agroécologie qui crée à la fois de la valeur ajoutée, maintienne l'emploi et en même temps permette de répondre aux enjeux environnementaux par une série de changements dans les systèmes de production. Beaucoup de travaux montrent que ce type d'agriculture est possible et peut remplir à la fois l'ensemble de ces objectifs.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je fais une petite parenthèse. Cette réunion est enregistrée et elle sera disponible en ligne. Nous avons quelques règles à la Commission surtout dans les réunions en présentiel. Aujourd'hui, comme on voit votre nom et votre prénom, on ne l'a pas expliqué au commencement, mais n'oubliez pas de vous présenter quand vous prenez la parole. Juste le nom et le prénom, vous pouvez mentionner votre affiliation si vous en avez une. Il faut savoir que la réunion est enregistrée. Elle est en ligne. Il y aura peut-être des membres de la presse qui vont nous rejoindre pour observer comme cela arrive aussi dans les réunions en présentiel. S'ils sont dans les groupes, nous vous signalerons la présence éventuelle de la presse dans les groupes.

Claire et Cécile ? Je vous passe la parole pour les réponses.

#### **Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Je vais laisser Cécile répondre par ailleurs sur la différence entre paiement vert et eco-scheme. Je vais juste revenir très vite sur le débat qui a cours sur le niveau de l'ambition environnementale et le niveau des aides économiques non environnementales. C'est une des questions au cœur du débat, du sujet et des choix que l'on aura à faire. Je voudrais juste rappeler que la France pendant les

négociations européennes a énormément insisté sur le caractère indispensable d'avoir des dispositifs obligatoires pour tous les États membres, et d'avoir des seuils communs et partagés au minimum entre chaque État membre. C'est le cas notamment de l'écorégime sur lequel la France s'est battue d'abord pour qu'il soit obligatoire partout, et aussi pour qu'un minimum de dépenses soit fixé pour tout le monde pour assurer justement un minimum de conditions communes. C'est la même chose sur les règles de la conditionnalité sur lesquelles on s'est énormément battu pour que les seuils aient certaines définitions qui soient fixées en commun et non pas laisser totalement à la subsidiarité de chaque État membre parce que cela nous paraissait important de garder ce caractère commun de la PAC.

Il y avait des questions sur la date de mise en œuvre. Pourquoi en 2023 et pas en 2021 ? Il y a beaucoup de raisons à cela. C'est d'abord un retard pris en raison des élections européennes qui ont eu lieu avant même que le Parlement européen ait pu se prononcer sur la réforme. La nouvelle Commission européenne s'est ensuite installée ainsi que le nouveau Parlement européen. Il a donc fallu que toutes ces nouvelles personnes élues étudient de nouveau les textes pour se prononcer. Au niveau du Conseil, cela n'a pas été rapide non plus, car les négociations ont été très âpres et très difficiles pour se mettre d'accord. On a eu aussi entretemps la crise Covid. La Commission a publié son pacte vert européen qui aura des incidences sur la PAC dont on ne connaît pas encore exactement la teneur. Le plan de relance a également fait l'objet de nombreux échanges au niveau des chefs d'État et de gouvernement comme vous le savez sur l'adoption du futur budget européen. Ce n'est d'ailleurs toujours pas complètement acté au niveau des institutions européennes. Tout cela prend du temps. Traditionnellement et historiquement, à tort ou à raison, je ne sais pas, il n'y a jamais d'accord sur la PAC avant qu'il y ait un accord sur le budget européen. C'est la première politique en matière budgétaire au niveau européen. Donc, les ministres de l'Agriculture, traditionnellement, ne se mettent jamais d'accord sur le contenu de la politique avant de connaître les contours budgétaires. Comme l'accord sur le budget a pris beaucoup de temps cette année entre les chefs d'État et de gouvernement, la PAC n'a pas été en mesure d'être actée avant.

Pourquoi pas 2022 ? 2022 voudrait dire qu'on doit rendre notre plan stratégique dans un mois et demi, et aucun des États membres n'est prêt puisqu'on s'est d'abord concentré sur la négociation européenne avant de construire chacun notre plan au niveau national.

Il y avait aussi une question pour savoir à quel niveau se décident les aides couplées. Une enveloppe maximale sera fixée au niveau européen. Je ne peux pas vous indiquer son montant aujourd'hui. Ce sera soit 10 %, soit 13 %. Le Conseil a décidé 13 %, mais le Parlement européen a proposé 10 %. La Commission avait aussi proposé 10 % pour les aides directes. 2 % supplémentaires pourront être envisagés pour les protéines végétales exclusivement. À l'intérieur de cela, l'État membre peut mobiliser des aides pour les secteurs en difficulté, il ne peut pas le faire librement, mais au sein d'une liste fermée de productions éligibles. Typiquement, au sein des aides animales par exemple, on ne peut aider que les ruminants. Il est interdit d'aider les porcins et les volailles. C'est une décision historique de la PAC qui remonte à très longtemps sur laquelle personne ne revient. Donc, toutes les productions ne sont pas éligibles à ces aides. Maintenant, on doit choisir au niveau de l'État membre dans la limite autorisée par le texte européen.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, Claire. Je vous propose de prendre les deux dernières questions auxquelles je vous demande de répondre vraiment très rapidement parce qu'il y a un débat par groupe qui va être très précis parce qu'on va vous poser des questions précises, et on aura un moment plus long de débat en plénière.

Je vais prendre les questions de Daniel EVAÏN et de Clément TORPIER qui ont levé la main. Sachez que pour toute autre question, Claire et Cécile, et je ne sais pas si Aurélie TROUVÉ va rester avec nous ou pas, mais elles sont à disposition en ressource. Elles pourront venir dans les groupes des différentes salles pour répondre à des demandes précises si vous avez des questions qui vous permettent d'avancer dans vos propositions. Claire, je vous propose de répondre très rapidement aux questions de Daniel EVAÏN et de Clément TORPIER pour qu'on puisse passer dans les salles où les groupes travaillent. Monsieur EVAÏN, on vous écoute.

### **M. Daniel EVAÏN, Agriculteur biologique, au bout du champ**

C'était plus une réflexion qu'une question. Avec la crise extrêmement forte de la Covid-19, aujourd'hui, on se rend compte que le chômage va augmenter certainement de manière très importante et l'agriculture a une réserve d'emplois extrêmement forte, mais encore faut-il mettre des aides là où il faut, notamment en agriculture biologique. Cette forme d'agriculture, cela a déjà été

montré, est très pourvoyeuse d'emplois. Il est donc extrêmement important au niveau européen d'aider ce mode de production. Au niveau du plafonnement des aides, on se rend compte qu'en France on a toujours un agrandissement des exploitations. En effet, les aides du système des DPB ne sont pas plafonnées, elles favorisent toujours l'agrandissement des fermes. Si on met un plafonnement et si on augmente également le paiement redistributif, cela permettra d'avoir de petites fermes plus nombreuses et donc un nombre d'emplois beaucoup plus important. Il me semble important d'augmenter l'aide à l'actif tout en maintenant un plafonnement.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Je vous invite vraiment à garder les propositions pour le groupe de travail. Donc, dans ces espaces, on le garde vraiment pour les questions de compréhension pour aller un peu plus loin.

Il y a une question de Clément TORPIER, mais gardez vos propositions pour le groupe de travail.

**M. Clément TORPIER, Président des Jeunes Agriculteurs, région Île-de-France**

Bonjour. Je suis Clément TORPIER, président des Jeunes Agriculteurs de la région Île-de-France. J'avais plus une remarque à faire qui concerne l'installation des jeunes. C'est très bien d'avoir une politique agricole commune dédiée à nos agriculteurs, c'est une évidence, mais il y a tout de même un constat marquant. Notre population agricole française est vieillissante, mais pas uniquement française, car 7 % à peine des agriculteurs européens ont moins de 35 ans. Donc, le renouvellement des générations est vraiment une question qui doit être prioritaire. C'est vraiment un enjeu essentiel de cette PAC, encourager les installations sur des exploitations viables et vivables. J'aimerais faire une remarque sur le précédent propos. Certes, les agricultures toutes confondues, biologiques et non biologiques, embauchent, mais déjà plus de 70 000 emplois sont non pourvus en agriculture. 70 000 emplois disponibles pour lesquelles on ne trouve pas de mains. Vouloir refaire des emplois en agriculture, c'est très bien, mais il faut déjà pouvoir répondre à ces 70 000 emplois qui sont non pourvus en agriculture.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur TORPIER. Je signale juste à tout le monde que nous avons dédié une réunion entière à la question de la relève agricole. D'ici environ dix ans, nous aurons quelques 100 000 agriculteurs en moins qui vont partir à la retraite. Comment va-t-on relever le défi et les leviers d'attractivité du métier ? Nous avons dédié une réunion entière à ce sujet avec des propositions qui sont issues aussi de cet atelier. Je vois qu'il y a déjà des débats qui se font. Il y a des points de vue différents, ce qui est bien, c'est le sel d'un débat. Je vous invite vraiment lors des groupes de vous écouter les uns les autres. Je sais que certains ont des points de vue très différents, mais c'est aussi un moment d'échanges. C'est une épreuve aussi pour voir quels sont peut-être les points de consensus. Certes, vous avez aussi des points de dissensus, mais je vous invite vraiment lors des groupes à essayer de construire quelque chose ensemble. Merci, de vos prises de parole.

Aurélien TROUVÉ a apporté une réponse à des questions posées via le chat. Maintenant, vous allez être répartis dans les groupes. Il y aura des débats très approfondis. Là, vraiment, chacun de vous aura un temps de parole beaucoup plus important parce que vous êtes en petits groupes, et auquel succédera un moment en plénière.

Il y a quatre groupes différents qui vont travailler sur les thèmes suivants :

- L'équilibre entre le premier et le deuxième pilier, et un peu le taux de transfert.
- Les dépenses environnementales minimales prévues par les PSN, donc l'eco-scheme et l'écorégime.
- Les aides directes à l'hectare. Là, vous pouvez apporter toutes les propositions que vous voulez sur les critères, les critères aussi de paiement redistributif.
- Le contenu de l'eco-scheme.

C'est le hasard du système qui vous a répartis dans les groupes. Vous pourrez porter toute proposition que vous jugez opportune. Vous avez 50 minutes de travail, un facilitateur ou une facilitatrice de la CNDP sera là. Claire BRENNETOT, Cécile DÉTANG-DESSENDRE et Aurélien TROUVÉ pourront répondre à des questions précises et techniques. Je vois que Cécile me fait signe, peut-être pas tout le temps, mais Claire sera là toute la réunion. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. La régie fera en sorte qu'elles viendront dans vos groupes pour répondre. C'est là vraiment le moment du débat entre vous. Je vous souhaite un bon débat. On se retrouve en plénière dans

50 minutes. On va avoir affiché toutes vos propositions parce qu'on a un système qui permet de les afficher et de les agréger par thème. Je les présenterai rapidement, et puis un échange, un débat se fera à l'échelle de la salle en plénière.

Il me reste à vous souhaiter un bon travail dans les groupes et à tout à l'heure.

**David PROTHAIS, animateur**

Merci, Ilaria, juste une précision pour l'animation. Nous avons fait le tirage au sort il y a une quarantaine de minutes. Les personnes qui sont arrivées plus tard seront réparties ensuite dans les groupes, mais nous allons rejoindre les groupes et nous vous invitons à cliquer sur rejoindre.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

David, excusez-moi. Je n'ai pas vu précédemment que Christophe HILLAIRET souhaitait poser une dernière question avant que Cécile DÉTANG-DESSENDRE et Aurélie TROUVÉ ne partent. Puisqu'elles doivent partir, je propose de prendre la question.

**Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'agriculture d'Île-de-France**

C'était réellement une question, ce n'était pas une réflexion. Par rapport au plan stratégique, il est indiqué à l'intérieur du plan stratégique que la France s'engage à des réalisations planifiées. Mon interrogation est de savoir si ces planifications et ces résultats qui sont attendus au niveau européen dans le cadre des PSN sont sanctionnables financièrement ? Pour moi, c'est une véritable interrogation puisque la France s'est souvent engagée avec des objectifs très ambitieux, et souvent pénalisée au niveau européen pour ne pas avoir rempli ses objectifs.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Monsieur HILLAIRET. Cécile ou Claire ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Claire, je vous propose de répondre.

**Mme Cécile DÉTANG-DESSENDRE, Économiste, Directrice scientifique adjointe, INRAE**

Reposez votre question, j'y répondrai.

**Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'agriculture d'Île-de-France**

Je suis désolé, mais je n'ai pas été auditionné. En fait sur les PSN, aujourd'hui, il est indiqué que les réalisations doivent être remplies, c'est-à-dire des réalisations planifiées et des résultats attendus. Malheureusement, au niveau européen, on le sait souvent, que lorsque des objectifs ont été fixés par le passé, la France a fixé des objectifs très ambitieux et souvent pénalisés dans ce cadre. Est-ce que ce sera la même chose dans le cadre des PSN ?

**Mme Cécile DÉTANG-DESSENDRE, Économiste, Directrice scientifique adjointe, INRAE**

Que pourrais-je vous dire ? Le risque existe. Pour autant, il y aura un suivi itinéré, donc de facto si la France ne remplit pas ses obligations, on sera bien sûr confronté à la même question.

**Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'agriculture d'Île-de-France**

Merci.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Une fenêtre s'est affichée qui vous demande de rejoindre la salle. Après, on aura vraiment un débat sur ces quatre aspects de fond pendant au moins 30 minutes. Je vous demande de rejoindre chacun la salle et je ferai de même. À tout à l'heure.

*Fin de la première partie de la réunion plénière — début du travail par groupe*

*Reprise de la réunion plénière*

**Régie**

Normalement, tous les participants sont revenus dans la salle principale et David PROTHAIS va afficher ce qu'on appelle le Board Klaxon pour vous permettre de voir les contributions que nous avons reçues, l'espace de travail sur lequel vous avez travaillé. Ilaria va restituer tout cela.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Je commencerai par l'équilibre entre le premier et le deuxième pilier. Ils ont parlé d'écorégime dans l'équilibre. J'invite aussi Claire à réagir un peu en direct avec moi. Il faut prévoir une question sur les aides concernant les surfaces. Ce n'est pas vraiment lié à la question du premier et du deuxième pilier.

Il faut peut-être savoir ce qu'il y a dans l'eco-scheme. Ceci permettrait tout de même de mieux statuer sur le taux de transfert. Claire a peut-être des choses à dire sur le sujet.

Une proposition vise à préserver le taux de transfert et aussi de l'augmenter. Claire, si vous êtes là, je vous invite un peu à réagir aux premiers éléments que vous voyez.

### **David PROTHAIS, animateur**

Peut-être un témoignage du groupe 3, Ilaria. Effectivement, la difficulté à laquelle on a été confrontée était de discuter d'un taux de transfert entre deux piliers alors que par exemple il y a une partie du pilier 1 avec le modèle d'écorégime qui n'est pas défini dans son ambition. De ce fait, il est difficile de se prononcer sur un transfert éventuel entre le pilier 1 et le pilier 2 alors qu'une partie est inconnue dans son ambition sachant que l'écorégime peut avoir une ambition qui pourrait être assez modeste ou très ambitieuse. Je me permets de relayer les propos des participants. Donc, cela a complexifié les choses.

Il y a eu aussi une critique effectivement du fait que le pilier 1 était très lié à une question de l'État éligible aux aides et que cet aspect n'était pas discuté dans le groupe, mais cela complexifiait la discussion puisque c'était peut-être quelque chose que certains participants voulaient remettre en cause.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

On a des propositions qui ne sont pas très précises, on va dire des orientations. On voit un peu les mêmes réticences pour le groupe sur l'eco-scheme par rapport aux dépenses minimales. Il me semble qu'il y a un constat partagé. Il est en fait difficile de se prononcer sur le taux minimal et maximal sans savoir exactement ce qu'il y a dedans. Néanmoins, quand on voit les propositions du groupe qui a travaillé sur le contenu de l'eco-scheme, j'ai vu plusieurs propositions autour d'une diversification des mesures à mettre sur l'eco-scheme et aussi des propositions comme des aides par palier sur lesquelles j'inviterai aussi Claire à réagir. J'aimerais aussi que la DGPE via Claire puisse réagir un peu aux grands sujets qui ont émergé dans les propositions sur les aides, la question du plafonnement est souvent revenue, et aussi celle de l'aide au nombre de salariés. C'est aussi l'aide à l'actif, connaître un peu la position de la DGPE sur ces deux sujets, la question du plafonnement de l'aide à l'actif sachant qu'il y a aussi de nombreuses propositions sur lesquelles Claire pourra réagir.

Si je résume, sur la question des piliers de la PAC, c'est un peu ce que vient de dire David avec la difficulté sans avoir les répartitions de l'eco-scheme de voir la question des transferts.

Sur la question des dépenses environnementales, la difficulté à se prononcer sans avoir le détail de l'eco-scheme. Sur l'état de l'eco-scheme, nous avons une exigence de diversifier au maximum les mesures soutenues. Il y a différentes propositions autour des aides au palier, ou un certain type de prestations. J'ai vu aussi des propositions qui concernaient l'aide associée à certaines mesures de biodiversité faites par des organismes un peu indépendants, et aussi le fait de se relier aussi à d'autres types d'aides ou de pratiques portées par d'autres acteurs, et puis les grands thèmes autour des aides, le plafonnement de l'aide à l'actif, si vous soutenez les propositions qui ont été émises sur les post-its. Je vois que dans la vidéo on reste vraiment sur la colonne équilibre. Ce serait bien de les voir un peu toutes. Je ne sais pas si Claire est là d'ailleurs.

### **Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Je suis là.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Je vous laisse réagir.

### **Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Je vais essayer d'apporter quelques réponses. C'est difficile. Je ne suis pas là pour influencer les propositions qui sont faites. Je partage avec vous la difficulté à se prononcer sur des pourcentages sans savoir ce qu'il y a derrière. C'est très difficile et c'est pourtant ce qu'ont fait les institutions la

semaine dernière puisqu'elles ont fixé des pourcentages sur des dispositifs qui ne sont pas définis, le contenu des mesures de l'eco-scheme n'est pas défini. C'est un peu moins vrai sur de deuxième pilier puisqu'on sait à peu près ce à quoi correspondent les mesures du deuxième pilier qui devraient être comptabilisées au titre des dépenses environnementales. Je comprends la difficulté, je la partage. En même temps, c'est déjà faire une proposition à mon sens que de dire, le taux de transfert va dépendre de l'ambition de l'eco-scheme. En indiquant cela, vous avez déjà dit que vous ne vouliez pas décider du taux de transfert comme cela en considérant par exemple qu'il devrait être le même qu'aujourd'hui par principe parce que vous souhaiteriez effectivement, si j'ai bien compris la discussion dans ce groupe que l'eco-scheme soit ambitieux. S'il n'est pas ambitieux, vous voulez plus de taux de transfert. Donc, cela veut dire quelque chose. Cela veut dire que vous souhaitez dans ce groupe en tout cas plus de mesures environnementales, soit sur le premier pilier, soit sur le deuxième pilier, mais si l'eco-scheme n'est pas ambitieux, en tout cas c'était la prise de parole d'une personne du groupe, alors il faudra transférer plus d'argent.

Sur l'emploi et sur le débat sur les aides à l'hectare versus les aides à l'actif. Je vais répéter un peu ce que j'ai dit au groupe qui m'a interrogé sur cette question. Les aides directes découplées du premier pilier resteront basées sur l'hectare. Ce principe est acté dans le règlement européen. Il a été proposé ainsi par la Commission européenne et il n'a pas été remis en cause, ni par le Parlement européen, ni par le Conseil. C'est une donnée de fait. Même si la France voulait faire autrement, elle ne le pourrait parce que cela n'est pas en ligne avec le règlement européen.

En revanche, un certain nombre de dispositifs sont activables volontairement, et pas de manière obligatoire à ce stade pour reconnaître davantage les actifs ou l'emploi à travers les aides à l'hectare. Il y a le plafonnement même si c'est un sujet un petit peu différent puisque le plafonnement est encore basé à l'hectare, mais il peut prendre un compte, on peut faire varier les taux de plafond en fonction des emplois existants sur l'exploitation. C'est un choix ouvert à l'État membre. Un deuxième choix se recoupe, les débats portent sur des taux de plafonnement, des montants de plafonnement qui sont très élevés. Pour ce qui concerne le couperet, le plafond en tant que tel, pas la dégressivité des aides à 100 000 euros par an, ce qui est très important pour ce qui concerne les agriculteurs français. On a très peu d'agriculteurs qui perçoivent ce montant d'aide. C'est vraiment une infime minorité. Dans d'autres États membres, ce n'est pas le cas, on a beaucoup plus d'agriculture qui touche ce genre de montant d'aide. Il faut se rappeler que 60 hectares de moyenne de surface en France sur une exploitation, ce n'est pas beaucoup par rapport à d'autres pays. On a une agriculture qui est de manière générale relativement petite, pas très petite. Certains pays ont des moyennes plus basses, mais par rapport à nos gros concurrents historiques, notamment de l'Europe de l'Ouest, l'Allemagne, c'est un nombre d'hectares qui n'est pas très élevé. Donc, en France, on a une répartition des paiements directs qui est plutôt équilibré que dans d'autres pays, notamment parce que nous avons mis en place le paiement distributif qui est un autre outil qui permet de reconnaître l'emploi qu'il y a qui est supérieur sur les premiers hectares des exploitations. En fait, nous, ministère de l'Agriculture, on ne pourra pas remettre en cause en tant que tel le principe selon lequel les aides du premier pilier sont versées à l'hectare. En revanche, il est dans notre capacité soumise à décision politique d'activer des mécanismes pour rééquilibrer le plafonnement ou le paiement redistributif, les aides couplées sont d'une certaine façon plafonnée au nombre d'animaux. On peut considérer que le plafond est trop élevé, pas assez élevé, mais elles sont plafonnées au nombre d'animaux. Après, un animal, plusieurs animaux, ce sont aussi des gens derrière, c'est aussi de l'emploi. Par exemple, certaines filières considèrent que leur aide couplée est aussi une aide à l'emploi, une aide à l'actif derrière, car notamment en élevage on a plus d'actifs par hectare que l'on a en grande culture par exemple, pas forcément dans d'autres productions végétales, en maraîchage par exemple ou en viticulture et en horticulture, il y a aussi beaucoup de main-d'œuvre. C'est juste pour vous dire que le principe d'hectare ne sera pas remis en cause parce que ce n'est pas possible dans le règlement. En revanche, on peut activer des mécanismes qui corrigent un peu cet effet, plus j'ai d'hectares, plus j'ai d'aides. Il appartient à ceux qui sont présents ce soir de dire quelle est la préférence collective, ce n'est pas à moi de répondre à cette question. En revanche, il faut effectivement tout de même relativiser et replacer la France là où elle est, c'est-à-dire avec tout de même un modèle d'exploitation plutôt familial et même en grande culture des hectares qui ne sont pas énormes, des surfaces qui ne sont pas énormes par rapport à ce qu'on peut connaître dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Sur l'eco-scheme, je pense qu'il serait peut-être intéressant de regarder les propositions de mesures à mettre dans l'eco-scheme et que vous en déduisiez éventuellement quel pourcentage cela doit représenter. Voulez-vous un eco-scheme très ambitieux et très gros ? Ceci voudrait dire que l'on concentre une grande partie des aides sur potentiellement très peu d'exploitations, en tout cas au



début, et peut-être que certains agriculteurs seraient incités à entrer en cours de programmation. Au contraire, souhaitez-vous un gros eco-scheme parce que vous voulez qu'il y ait beaucoup d'agriculteurs qui le touchent, et donc que son niveau d'ambition ne soit pas trop élevé, et de conserver des mesures beaucoup plus ambitieuses sur le deuxième pilier ?

Voulez-vous quelque chose d'un peu équilibré au milieu ? Voulez-vous un petit eco-scheme considérant que les mesures environnementales ambitieuses ne sont délivrables que par le deuxième pilier, et peut-être s'adapter davantage aux conditions locales ? Dans ce cas, il ne faudra pas qu'il soit trop important, et s'il est perçu par beaucoup d'agriculteurs ou par peu d'entre eux, ce n'est pas très grave parce qu'il ne représente pas beaucoup d'argent ?

C'est ce type de raisonnement qu'il faut avoir. Effectivement, il faut combiner mesures et pourcentage. Pourquoi a-t-on fixé des pourcentages avant même le contenu des mesures ? Le fait de ne pas avoir le contenu des mesures est propre à la proposition de la Commission. Elle a décidé que c'était aux États membres de décider des mesures que chacun estimait les plus appropriées, les plus utiles pour répondre aux besoins qu'il aura identifiés dans son plan stratégique national. À ce stade, encore une fois, il n'est pas exclu qu'à la fin du compromis entre les institutions, on ait une liste de mesures à suivre indicatives ou obligatoires, je ne sais pas encore, mais à ce stade ce n'est pas le cas. Si nous n'avions pas fixé de pourcentages, on aurait permis aux États membres de faire totalement ce qu'ils voulaient. Or, la France a vraiment défendu l'idée que l'eco-scheme y soit non seulement obligatoire, mais qu'en plus un minimum de dépenses soit fixé en commun au niveau de l'Union européenne, que chaque État membre aura à respecter pour justement conserver un caractère commun à cette PAC, notamment sur le plan environnemental considérant que le pacte vert européen notamment doit être réalisé par tous, que chaque État membre fasse des efforts sur le plan environnemental et qu'il ne pouvait pas être atteint en se reposant uniquement sur quelques États qui feraient davantage d'efforts que les autres, mais c'est vrai qu'on est face à une difficulté et un peu à une contradiction de devoir choisir la taille de quelque chose sans savoir encore ce qu'il y aura dedans. En choisissant sa taille, finalement, d'une certaine façon, on oriente son contenu. Rien ne vous interdit ce soir de faire les deux en même temps à mon sens.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, Claire. Nous gardons affichées un peu les différentes propositions. Je passe la parole à la salle, à toutes celles et tous ceux qui souhaitent prendre la parole. La parole est à vous. Qui veut intervenir en réaction à ce qui vient de dire Claire sur vos propres propositions ? Claire, je pense que vous avez abordé la réponse sur l'aide à l'actif.

**Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

C'est possible de faire des aides qui de fait aideront l'actif, mais en revanche le principe de base restera inchangé parce que c'est réglementé.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Bien évidemment. Pour l'instant, je ne vois pas de mains levées. Je vois se lever une main.

**Mme Sodeh HAMZEHLUOYAN**

Est-ce maintenant, Claire, que vous voulez que l'on donne notre avis sur les questions ?

**Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Pour ma part, je ne veux rien ! Je suis juste là pour que vous posiez des questions.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Vous pouvez réagir et vous pouvez poser des questions.

**Mme Sodeh HAMZEHLUOYAN**

Si on peut donner notre avis sur, veut-on faire un gros eco-scheme et veut-on qu'il y ait plutôt plus de monde qui le perçoit ? Pour ma part, clairement, j'aimerais que l'eco-scheme soit très ambitieux avec de gros montants, une ambition forte pour justement faire une transition très forte et très orientée, même si évidemment la première année peu de gens vont la percevoir. La deuxième année, cela en incitera d'autres à en percevoir plus.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Quelqu'un souhaiterait-il réagir à cela ou réagir à des propositions qui vous ont particulièrement marquées de façon positive ou négative ? Des propositions sur lesquelles vous souhaitez aussi réagir.

**M. Thierry DESFORGES**

Vous n'avez pas abordé la question d'aller au-delà ou de projets plus ambitieux, notamment au niveau français. Comment peut-on se positionner par rapport au problème des minimis ? Les minimis restent tout de même un vrai souci d'équité entre les pays. Cela a été défini par la Commission européenne. Aujourd'hui, cela ne permet pas aux États ou aux collectivités, si elles veulent mettre en place des dispositifs qui vont au-delà parce que par exemple il y a une demande de participation citoyenne supérieure, une collectivité peut décider d'augmenter ses impôts pour avoir un projet écologique plus ambitieux avec ses agriculteurs. Comment cela peut-il se passer à ce niveau ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Claire ?

**Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Je crains de ne pas avoir bien compris votre question, mais les plafonds des minimis sont fixés justement sur les aides hors PAC. C'est-à-dire les aides d'État, les aides nationales, régionales ou départementales, mais en dehors de la PAC. Les aides PAC ne sont pas plafonnées par les aides des minimis.

**M. Thierry DESFORGES**

On est bien d'accord, mais on est en train de parler d'éco-schemes qui peuvent être ambitieux tout en ne sachant pas ce qu'on va mettre dedans. Ma question, on peut fixer des éco-schemes aujourd'hui plus facilement si on sait qu'il y a une volonté française nationale ou plus locale d'aller au-delà de ces éco-schemes pour répondre à des attentes citoyennes, cela peut être réglé par les minimis parce qu'on est justement en dehors de la PAC, cela permet d'aller plus loin et finalement de laisser aussi plus de place à d'autres démarches. Certaines personnes parlaient d'initiatives, mais les initiatives ne peuvent être portées, on le sait aujourd'hui, que par les minimis.

**Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Les initiatives territoriales du type Leader, c'est dans la PAC, et cela part d'une initiative de projet de collectivité, de groupes locaux. Je serais un peu moins schématique que ce que vous dites. Je pense qu'il y a de la place pour des projets dans la PAC, notamment dans le deuxième pilier, davantage que dans le premier pilier, je suis d'accord avec vous, je vous rejoins là-dessus. Il faut aussi savoir que les aides des minimis, les aides nationales, peuvent venir aider, mais à partir du moment où c'est une aide publique elles ne doivent pas faire la même chose que ce que fait la PAC sinon on est en situation de double paiement. Je vais aller au-delà avec vous, ne pourrait-on pas aussi envisager des aides du privé ? De nombreux paiements pour services environnementaux se font dans le secteur privé. Donc, on peut très bien aussi avoir des initiatives privées privées sans aide publique.

Je ne vais faire de révélations à personne, mais les aides nationales, les aides d'État, doivent être financées sur un budget national. Il faut les financer sur un budget de région, un budget de collectivité, quelle qu'elle soit. Les budgets ne sont pas infinis. Le budget de la PAC est en grande partie de l'argent européen qu'on nous donne à nous France dans cette enveloppe qui est importante à utiliser sans être obligée de mettre énormément d'argent de notre budget national, notamment parce qu'on est un gros contributeur au budget européen. Ce n'est pas incompatible. On peut avoir des aides des minimis pour faire autre chose, oui, et parfois de manière plus facile parce que les dossiers d'aide européenne ne sont pas toujours simples, parfois un peu lourds, à la fois pour les porteurs de projet, mais aussi pour ceux qui les suivent et les contrôlent. En revanche, il faut aussi à mon sens faire le meilleur usage possible de l'argent que nous offre la PAC pour agir.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Claire, on a une autre question de Damien GREFFIN.

**M. Damien GREFFIN, Président de la FDSEA et de la FRSEA d'Île-de-France**

Je voulais féliciter Claire BRENNETOT pour sa capacité à expliquer de manière claire un sujet très compliqué. Je voulais simplement réagir par rapport à la question des éco-schemes. En fait, la personne précédente, Monsieur DESFORGES, disait qu'il fallait maximiser les choses. Je voulais

simplement témoigner. L'agriculteur que je suis, et les agriculteurs que je représente en fait ne sont pas opposés à ce qu'on fasse des efforts en matière environnementale. Moi-même, je ne suis pas agriculteur de la même manière que l'était mon père, et mon père n'avait pas les mêmes pratiques que celles de mon grand-père. Je pense qu'en France on a des pratiques qui sont particulièrement vertueuses par rapport à beaucoup de pays européens. En fait, il ne s'agit pas de se mettre des objectifs qu'on sera incapable d'atteindre. Effectivement, il faut entrer dans une dynamique et dans une forme de transition puisque c'est le sens des choses. Je pense que le monde agricole n'a pas attendu les réformes successives de la PAC pour faire évoluer ses pratiques.

Sur la question de l'eco-scheme, dans l'ordre de la priorité, ce qui me semble important est de mettre en avant des mesures de diversité des cultures. Pour être très rapide, je ne veux pas monopoliser la parole, mais les questions autour de la captation du carbone sont pour moi des sujets d'avenir et de priorité. Ce sont vraiment des sujets sur lesquels il faudrait axer l'eco-scheme pour que le plus grand nombre possible d'agriculteurs puisse répondre à travers ces mesures, mais tout en restant modeste ou en tout cas en n'instaurant pas une énième distorsion de concurrence entre agriculteurs au sein de cette même Europe.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole, de réactions, de propositions que vous avez entendues, les propos des uns et des autres ?

#### **Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'agriculture d'Île-de-France**

Si vous le permettez, Christophe HILLAIRET, je souhaitais intervenir à propos des eco-schemes qui doivent être mis en place. Pour avoir eu une expérience et fait une déclaration de PAC en Pologne, je peux vous assurer que déjà dans la PAC actuelle les distorsions de concurrence sont absolument énormes. Une déclaration PAC en Pologne, vous la faites au marqueur alors que nous sommes au centimètre près ou au millimètre près sur des cartographies pour faire des déclarations à l'hectare. Quant aux mesures agroenvironnementales, cela va vous paraître un peu surprenant, mais en Pologne alors que nous avons une réglementation très drastique par rapport à l'entretien des cours d'eau, eux sont financés dans le cadre de la PAC pour faire l'entretien des cours d'eau. Donc, cela vous montre un peu les distorsions de concurrence qu'il peut y avoir, ou de distorsions qu'il peut y avoir par rapport au même objectif. Ce que je ne souhaite pas, c'est que demain cela s'aggrave et qu'en France on ait un objectif qui soit beaucoup plus ambitieux et que dans d'autres pays on ait une marche arrière qui soit faite. C'est l'enjeu de l'Europe qui est derrière. Si on n'a pas un destin commun et un objectif commun à un moment donné, on n'y arrivera pas. Déjà, qu'on arrive à combler sur le même territoire que l'on partage au niveau européen à peu près les mêmes dispositions. Si on est sur le même marché, il est logique que l'on partage les mêmes dispositions avec les mêmes attentes sociétales. On ne peut pas avoir des distorsions trop importantes avec dans un pays une ambition beaucoup trop prononcée et dans un autre une forme de repli, avec une orientation beaucoup plus économique dans un pays, beaucoup plus sociale dans l'autre ou encore beaucoup plus environnementale dans un troisième.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. J'ai une prise de parole de Jean-Louis PATUCCA et de Clément TORPIER.

#### **M. Jean-Louis PATUCCA, pour une autre PAC**

Bonsoir. Je suis amapien depuis 2004. Des agriculteurs, j'en ai rencontré quelques-uns. Ils ont tous, en tout cas ceux que j'ai rencontrés, la passion et un véritable amour pour la terre qu'ils cultivent. Ils mettent dans la terre et ils aiment cela. Par rapport à ce que disait le monsieur, je vous prie de m'en excuser, j'ai oublié son prénom, qui en tant qu'agriculteur disait qu'il ne travaillait plus de la même façon que son grand-père et que son père. En matière d'emploi, on ne travaille plus de la même façon d'accord, mais on a eu une diminution drastique des emplois, c'est ce que je comprends. Quel est l'impact de cet eco-scheme en matière d'emploi ? Repenser et inciter puisqu'on parle d'argent, une subvention a un fort pouvoir d'incitation, à faire justement bouger un petit peu les lignes et à privilégier à la fois quelque chose qui est un mode de production qui va favoriser l'emploi et à la fois être dans le partage. Le travail d'agriculteur, c'est aussi être dans le partage. C'est partager le fruit de son travail avec énormément de gens puisque l'humain tant qu'il a besoin de se nourrir il a besoin d'agriculture. Pour ces premiers de cordée que sont les exploitants agricoles d'être aussi dans cette notion de partage et de relativiser peut-être la notion de profit personnel.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. J'ai une réaction de Stéphane DANIEL.

**M. Stéphane DANIEL**

Bonsoir. Juste un mot sur les distorsions de concurrence par rapport à l'agriculture. Il est certain que les distorsions peuvent poser des problèmes. En revanche, il ne faut peut-être pas trop s'en inquiéter plus que cela dans le sens où aujourd'hui la France importe des produits d'agriculture écologique parce qu'on n'est pas suffisamment producteur en agriculture biologique. On a peut-être des normes trop sévères ou jugées trop sévères par certains par rapport à d'autres pays. Il faut savoir qu'en France on est plutôt demandeur de plus d'écologie pour notre alimentation. Merci.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Il y a maintenant la prise de parole de MILIA Cyril.

**M. Cyril MILIA**

Bonsoir. Quand on parle d'importations de produits issus de l'agriculture biologique, il faut savoir que l'agriculture biologique, le cahier des charges dans les autres pays dont nous importons les produits n'est pas forcément le même. Attention à ce raccourci un peu trop facile. Ensuite, sur la question de l'emploi, je veux bien, mais pendant le confinement, on avait besoin de main d'œuvre. On a eu tout un tas de gens qui se sont inscrits sur le site des bras pour nos assiettes, mais au bout du compte quand les gens faisaient une matinée on ne les revoyait plus ou quand on avait le bonheur qu'ils fassent 24 heures, le lendemain, on ne les revoyait plus. En agriculture, je veux bien. On peut rediviser nos parcelles. On peut faire appel à des gens, sauf que les gens vous ne les verrez jamais. On a 70 000 postes qui ne sont pas pourvus en France. On a en grande culture en Île-de-France beaucoup d'emplois qui ne sont pas pourvus parce que cela n'intéresse pas les gens de venir dans le monde agricole. Me dire qu'il faut passer sur une agriculture paysanne et ce sera la solution à tout, il faut aussi être dans la réalité des choses. Quand on voit que les exploitations proches de nous dans l'Yonne, il y a des exploitations en friche. Plus personne ne veut reprendre. C'est cela la réalité. Il faut aussi garder les pieds sur terre. On n'est pas dans le monde des bisounours. On est sur un marché mondial. Aujourd'hui, on n'a pas la main sur ce marché mondial. Quand on a des exploitations qui ne sont pas reprises, que fait-on ? Je n'ai pas la solution. En tout cas, on n'est pas en train de motiver nos jeunes parce qu'on n'a pas de rentabilité sur nos exploitations. Dire qu'il faut attribuer la PAC à l'actif et tout ira bien dans le meilleur des mondes. Excusez-moi, mais on est bien loin de ce qu'on vit dans nos fermes.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. La dernière prise de parole est pour Monsieur TORPIER.

**M. Clément TORPIER, Président des Jeunes Agriculteurs, région Île-de-France**

Je voulais réagir sur ce qui vient d'être dit. J'avais certaines idées. Sur la proposition qui a été faite par la première intervenante, je suis désolé, j'ai perdu son nom, d'avoir une mesure eco-scheme importante, très forte, pourquoi pas, mais il ne faut pas oublier qu'on a tout de même un métier où des mesures font prendre des risques, ce n'est pas comme cela qu'on va encourager nos jeunes à reprendre des exploitations. Cela a été évoqué en propos introductifs, la population agricole européenne est vieillissante. En France, on estime que dans une dizaine d'années il y aura 50 % des exploitations qui seront en âge de prendre leur retraite. Comment fait-on ? Le défi du renouvellement des générations est une question majeure. Si en plus sur cette petite part minime de jeunes que l'on arrive à trouver pour leur faire reprendre une exploitation, on leur dit, cet eco-scheme est possible, vous allez pouvoir potentiellement avoir tant de façon importante, mais on va faire prendre un risque inconsidéré à ces jeunes. On va les encourager à prendre des risques, vraiment inimaginables, et cela pourrait vraiment mettre en péril les structures et l'agriculture française. Il y a un moment où il faut arrêter. On a en France l'agriculture la plus durable, l'alimentation la plus sûre, l'agriculture et l'alimentation sont étroitement liées. Il faut en être conscient. Il faut vraiment avoir confiance dans les agriculteurs français. Le bio, c'est très bien, mais la réglementation bio n'est pas partout pareille. Vous avez vu la polémique en ce moment avec des graines de courge qui contiennent en proportion très importante des produits toxiques interdits en France depuis très longtemps. Ces produits se retrouvent dans des barres de céréales avec une appellation biologique. Il faut vraiment faire très attention et avoir confiance en nos agriculteurs français.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Il y a une dernière prise de parole de Monsieur Pierre BOT qui ne s'est pas encore exprimé. J'essaye de donner la parole à ceux qui n'ont pas encore parlé jusque-là.

### **M. Pierre BOT**

Bonsoir. Je voulais revenir sur l'eco-scheme. L'idée de rémunérer les services environnementaux des agriculteurs. Je vois le sujet comme un grand piège. Il y a un cercle vicieux pour l'agriculture. Cette PAC avait initialement l'ambition de produire pour nourrir l'Europe et on l'a un peu oubliée. En fait, j'ai l'impression qu'on tombe dans un piège où on va entrer dans une rémunération des agriculteurs pour entretenir les paysages si on met un eco-scheme trop ambitieux. Il faut tout de même arriver à mettre en place une PAC qui permette aux agriculteurs de sortir par le haut de l'agriculture par la production. Quand je dis production, je ne dis pas productivisme bien évidemment, mais bien que l'agriculture à l'avenir puisse vivre de la production et non pas d'un système de salariat de l'Europe pour entretenir les paysages. Je pense que c'est un piège qui est tout de même vicieux parce que si on fait fonctionner les exploitations uniquement par l'eco-scheme, ce sera leur moteur un jour. Je ne pense pas que ce soit l'objectif commun de tous.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Claire, souhaitez-vous réagir pour le mot de la fin ?

### **Mme Claire BRENNETOT, DGPE, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

C'est difficile. Vous avez des positions qui ne sont pas alignées. Vous avez exprimé des positions différentes et c'est très bien. Cela montre aussi la complexité du sujet. Je voudrais simplement dire qu'en tant que puissance publique, en tant que ministère en charge de l'élaboration de ce plan, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a un équilibre à trouver entre tous ces éléments. En réalité, ce n'est pas un hasard si la politique agricole commune a dix objectifs à poursuivre. Donc, il n'est pas question, je pense, pour personne de mettre tout sur l'environnement d'un côté, de mettre tout sur le revenu de l'autre. On a dix objectifs à atteindre : trois environnementaux, trois sociaux territoriaux, trois plus économiques.

La bonne politique publique d'accompagnement de l'agriculture est celle qui va trouver le bon équilibre pour les défis que les agriculteurs en France ont à relever pour répondre aux besoins d'abord alimentaires de l'Union européenne. Effectivement, l'un des grands objectifs et l'une des raisons d'être en réalité de la PAC, il ne faut jamais l'oublier complètement, c'est la souveraineté alimentaire européenne, c'est écrit ainsi dans les textes, et donc de nourrir la population européenne à des prix abordables pour être en mesure effectivement qu'un maximum de gens puisse se nourrir de manière saine, sécurisée et durable. La compensation de cela, le pacte initial de la PAC est de dire, puisque les agriculteurs sont concurrencés sur le marché mondial avec des prix mondiaux plus bas, il faut leur apporter un soutien pour qu'ils puissent être en mesure de rendre ce service alimentaire à la population européenne à des prix raisonnables pour ces derniers. Donc, on est bien sur une politique agricole.

Je veux dire que cette politique agricole ne se fait pas au milieu de rien. Vous avez touché dans votre discussion à d'autres enjeux. Il ne faut jamais oublier qu'il y a aussi des politiques environnementales à côté de la PAC qui peuvent aussi apporter de nouvelles règles, de nouvelles contraintes éventuellement, mais ce n'est pas forcément à la PAC de décider de cela. On a aussi des ministres de l'Environnement dans une autre enceinte, le Conseil de l'Environnement, qui doivent se mettre d'accord et qui se mettent d'accord sur la réglementation environnementale à respecter.

La PAC ne peut pas porter l'entièreté des enjeux à régler à elle seule. On a aussi la politique commerciale de l'Union européenne dont elle est responsable en propre avec l'accord des États, qu'elle négocie avec les autres. Donc, toutes les questions de concurrence sur le marché mondial au-delà de l'Union européenne, toutes les questions effectivement de ce qu'on importe de pays tiers lointains ou moins lointains, et les normes que ces produits doivent respecter, tout cela aussi est dans la main, mais d'une autre politique, cela ne relève pas de la PAC. Tout cela doit être articulé ensemble.

À mon sens, et je ne pense pas que ce soit la position du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en général, la PAC doit d'abord et avant tout rester une politique agricole alimentaire en accompagnant la transition environnementale et climatique des agriculteurs, mais elle n'est pas d'abord et avant tout une politique environnementale. Personne en tout cas au Conseil de l'agriculture ne décide avec ce prisme. Tout est question d'équilibre et il faut vraiment qu'on arrive à trouver la

bonne combinaison d'instruments pour remplir les différents objectifs, mais il n'est pas question de limiter l'action à un seul de ces objectifs. De toute façon, on doit répondre à tous les objectifs.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, Claire. Je pense que c'est une bonne conclusion. Nous avons dépassé de 50 minutes l'horaire prévu. Je sais que débattre d'un sujet de ce type qui est très compliqué, mais aussi très passionné et passionnant, ce n'est pas évident un vendredi soir pendant plus de deux heures et demie. Donc, je vous remercie vraiment de la patience et de l'écoute. J'ai vu aussi qu'il y a de nombreux débats et conversations parallèles dont nous allons tenir compte dans le chat.

Cette réunion est disponible en ligne dans les jours à venir ainsi que le verbatim. Nous avons fait un grand tour de France. Pour nous, c'est un peu difficile de conclure un débat public qui a duré des mois et des mois par une réunion via Zoom alors qu'on est allé à la rencontre de plus de vingt-cinq exploitations, plus d'une douzaine de réunions publiques sur le terrain. Donc, pour nous, c'est également compliqué pour la Commission que je représente ce soir de clore ce débat public en ligne, mais nous vous donnons rendez-vous pour la remise du rapport en janvier, et on espère en présentiel.

Je vous remercie tous et toutes d'avoir été là. Continuez à suivre les suites de ce débat, et surtout la réponse que fera le ministère à notre compte-rendu qui contiendra toutes les propositions à caractère général, mais celles aussi à caractère précis, qui sont issues du débat.

Je voudrais remercier aussi les facilitateurs et les facilitatrices ce soir qui étaient présents et ont animé les groupes, toute la régie, les intervenants et les intervenantes. Je vous souhaite une très belle soirée et bon courage aussi pour la période très difficile que nous avons devant nous lié au contexte sanitaire. Encore merci à toutes et à tous d'avoir été là.

Je vous laisserai sortir les uns après les autres de cette salle virtuelle. Au revoir.